

**DEPARTEMENT
DE L'EURE**

ARRONDISSEMENT

**COMMUNE
D'EZY SUR EURE**

Date de convocation :
vendredi 08 décembre 2017

Nombre de Conseillers
en exercice :
23

Nombre de Conseillers
présents :
17

Nombre de Conseillers
votants :
21

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE D'EZY SUR EURE
COMPTE RENDU DÉTAILLÉ
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 15 décembre

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure,
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire**

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, M. ROUSSET, D. HERMET, C. ROUGERON, C. NOË, E. GROUX, J. BRET,
J.M BRUNET, R. CHEVRETEAU, A. FOLLIARD, A. FOURMAUX, V. GOUIN, S. GUIARD,
C. HÉROUARD, I. LEGGETT, M. PAGÈS, V. RÉVEILLARD
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

J. BARONNET donne pouvoir à C. NOË
M. BÉNARD donne pouvoir à R. CHEVRETEAU
D. DUVAL donne pouvoir à M. ROUSSET
A. MONCOMBLE donne pouvoir à P. LEPORTIER

ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRESENTÉ :

D. CLARKE, A. TOUTAIN

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Madame Sylvie GUIARD est élue secrétaire de séance



Compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 15 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 4
Nombre de conseillers absents excusés : 2

Monsieur LEPORTIER, ouvre la séance à 20h10
Secrétaire de séance : Madame Sylvie GUIARD

Le compte rendu du 29 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

➤ 1 - Finances

📁 a – Révision des tarifs pour l'année 2018 : de la redevance du marché dominical

Monsieur le Maire expose le dossier : comme chaque année il convient de valider la révision des tarifs du marché conformément à la formule prévue au contrat avec la société Lombard & Guérin :

	Anciennes valeurs	Nouvelles valeurs au 01/01/2018
m ² abonnés	0,61 € HT	0,61 € HT
m ² volants	0,93 € HT	0,93 € HT
Droit promotionnel	1,06 € HT	1,07 € HT
Redevance	15 938 € HT	16 081 € HT
Seuil de chiffre d'affaires	91 376 € HT	92 197 € HT
Seuil pour le bénéfice	5 313 € HT	5 360 € HT

Monsieur le Maire explique qu'un important travail de redynamisation du marché a été lancé avec la société Lombard & Guérin :

- Communication internet : réseau social, site internet, logo +slogan
- Panneaux d'entrée de ville
- Placement des volants plus dynamique
- Recentrage du marché l'hiver
- Demande d'informations plus précises quant à la fréquentation du marché

Il est rappelé que l'Office de Tourisme de Dreux a réalisé un petit film pour promouvoir les communes de l'Agglo et notamment le marché d'Ezy.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Denis HERMET 3^{ème} Adjoint en charge des associations.

Il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser de 2% les tarifs de locations des salles communales :

ASSOCIATIONS ou COLLECTIVITES

TARIFS 2018	EZY SUR EURE			EXTERIEURS		
	<i>Tarif Demi-Journée</i>	<i>Journée</i>	<i>Week-End</i>	<i>Tarif Demi-Journée</i>	<i>Journée</i>	<i>Week-End</i>
Salle des Fêtes (1ère location)	41 €	80 €	156 €			
Salle des fetes (location)	122 €	239 €	466 €	245 €	477 €	931 €
Salle n°1 (S. des F.)	20 €	40 €	79 €	61 €	156 €	303 €
Salle de Réunion (E.C&S.)	31 €	60 €	117 €	92 €	180 €	350 €

PARTICULIERS ET ENTREPRENEURS DE SPECTACLE

TARIFS 2018	EZY SUR EURE			EXTERIEURS		
	<i>Tarif Demi-Journée</i>	<i>Journée</i>	<i>Week-End</i>	<i>Tarif Demi-Journée</i>	<i>Journée</i>	<i>Week-End</i>
Salle des Fêtes (repas, banquet,..)	153 €	299 €	582 €	260 €	508 €	989 €
Spectacle entrées payantes	291 €	567 €	1 106 €	495 €	964 €	1 880 €
Salle n°1 (S. des F.)	39 €	77 €	148 €	195 €	129 €	251 €
Salle de Réunion (E.C&S.)	95 €	186 €	361 €	162 €	315 €	614 €

NB : les montants sont arrondis à l'euro supérieur

Il est rappelé d'une part la classification des associations en 4 catégories (A B C et D) en fonction de leurs activités sur Ezy et de la localisation de leurs sièges sociaux, d'autre part les périodes dites « rouge et verte » afin de favoriser la location des salles par les associations sur les périodes vertes (zones moins demandées par les particuliers).

Pour mémoire :

- Les périodes vertes s'étendent du mois de janvier à avril inclus et d'octobre à décembre inclus.
- Les périodes rouges s'étendent du mois de mai à septembre inclus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Convention de mise à disposition de locaux communaux : revalorisation des tarifs de location

Monsieur Denis HERMET expose le dossier aux Conseillers : des associations et des sociétés ou entreprises commerciales et industrielles expriment le souhait de louer ces salles régulièrement pour pratiquer leurs activités sociales telles que formation, reclassement etc ;

Il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser de 2% le tarif de location :

	2017	2018 (revalorisation de 2%)
salle n°1 de la Salle d'Activités Communales	146 €	149 €/ mois pour 1 créneau par semaine
salle de réunion de l'Espace Culturel et Sportif	186 €	190 €/ mois pour 1 créneau par semaine

Délibération adoptée à l'unanimité.

Tarifs des concessions cimetière, du columbarium et des caves-urnes

Monsieur le Maire expose le dossier : il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs du cimetière de 2% et de créer un tarif pour de nouveaux monuments : « sépulture individuelle ».

	2018
* Concession trentenaire	332 € augmentation de 2%
* Concession cinquantenaire	663 € augmentation de 2%
* Columbarium trentenaire (case = 3 urnes)	964 € augmentation de 2%
* Cave-urne trentenaire (pouvant contenir 2 urnes)	561 € augmentation de 2%
* Sépulture individuelle trentenaire (pouvant contenir 2 urnes)	1 400 € création

Délibération adoptée à l'unanimité.

b – Patinoire : demande de participation financière du Comité des Fêtes d'Anet

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Denis HERMET 3^{ème} Adjoint en charge des associations : la Commune d'Anet et son Comité des Fêtes organisent chaque année une animation au moment des fêtes de fin d'année avec la mise en place d'une patinoire. Il est également fait appel à un prestataire privé pour que cette animation puisse être maintenue au-delà des fêtes de fin d'année.

Il est donc demandé aux communes voisines de subventionner cette animation. En contrepartie des entrées gratuites seront distribuées dans les écoles. Pour mémoire la participation communale 2017 était de 2 000 €.

Pour 2018 il est proposé au Conseil Municipal de reconduire la subvention de 2000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

c – Maison Familiale Rurale de Vimoutiers : demande de participation financière année 2017-2018

Monsieur le Maire expose le dossier : Comme chaque année la Commune est sollicitée pour participer à des frais de scolarité. Pour mémoire la somme attribuée l'année dernière était de 60 € (une élève scolarisée dans la filière métiers du cheval).

Il est proposé aux Conseillers de verser une subvention de 60 € pour participer aux frais de scolarité de l'élève scolarisée dans cette MFR.

Délibération adoptée à l'unanimité.

d – Demande de participation pour le fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisés pour les élèves en Difficulté « RASED »

Monsieur le Maire expose les faits : une nouvelle psychologue scolaire a été nommée sur la Commune afin d'animer le Réseau d'Aides Spécialisés pour les élèves en Difficulté « RASED ». Dans le cadre de ses missions, la psychologue a sollicité les communes du RASED pour participer au financement du matériel nécessaire à la réalisation de tests pour les élèves.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer financièrement à l'achat du matériel par le biais d'une subvention. La demande de la psychologue scolaire est de 1 à 2 € par élève scolarisé dans chaque école.

Plusieurs conseillers souhaiteraient que toutes les communes participent de façon égale au RASED et qu'Ezy ne soit pas la contributrice la plus importante.

Après débat et prise en compte des éléments de contexte disponible, il est proposé une subvention de 1,50 € par élève scolarisé soit 540 € au total et la possibilité d'étudier une subvention complémentaire en cas de besoin supplémentaire.

Plusieurs conseillers souhaitent que la subvention soit de 2 € par élève scolarisé compte tenu de l'importance du RASED.

Délibération adoptée à 16 voix pour, 1 contre et 4 abstentions

e – Indemnités de conseil du receveur municipal année 2017

Monsieur le Maire expose le dossier : Comme chaque année, il convient de voter le montant de l'indemnité versée au Trésorier de Saint André de l'Eure pour sa collaboration avec les services communaux.

Pour 2017 le montant de l'indemnité de conseil est de 638,60 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

f – Décision Modificative Budgétaire n°3 Commune

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Martine ROUSSET 1^{ère} Adjointe en charge des finances : il convient d'ajuster les crédits budgétaires pour tenir compte de dépenses imprévues au budget primitif et permettre l'inscription de « restes à réaliser (RAR) » sur le budget 2018

Il est proposé la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2115-90 : Terrains bâtis	9 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-90 : Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-322 : Autres bâtiments publics	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2132-71 : Immeubles de rapport	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21568-113 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	9 100,00 €	8 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-822 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	9 100,00 €	9 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Général		0,00 €		0,00 €

- Compte 2115 : diminution de 9100 € ventilés dans les autres articles pour assurer l'équilibre. (Budgetés initialement 50 000 € au BP 2017 pour l'achat de la friche à l'entrée de la ZAC mais ceci ne se réalisera pas sur 2017 car le recours devant le tribunal administratif n'a pas encore été jugé).
- Compte 2128 : augmentation de 1100 € pour la réalisation d'un branchement électrique sur la ZAC
- Compte 21318 : augmentation de 1000 € pour réajuster les crédits au réel des dépenses effectuées et imprévues (réparation de la toiture de la salle d'exposition du musée) et permettre l'inscription de RAR en 2018.
- Compte 2132 : augmentation de 4000 € pour payer le remplacement du poêle dans le logement route de l'Habit (initialement prévu au compte 21318 mais comme il s'agit d'un immeuble loué par la Commune il doit être imputé sur le compte 2132 « immeuble de rapport » car la TVA n'est pas récupérable).
- Compte 21568 : augmentation de 2000 € pour payer le remplacement d'une borne incendie non prévue au budget primitif (borne située rue du collègue)
- Compte 2315 : augmentation de 1000 € pour ajuster le compte sur le réel des dépenses et engagements restants pour permettre l'inscription de RAR en 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité

g – Contractualisation avec le Département

Monsieur le Maire expose le dossier : la réforme territoriale a fait évoluer les compétences des collectivités territoriales et a suscité des changements institutionnels tels que la montée en puissance des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Pour accompagner le développement et la compétitivité des territoires dans ce contexte nouveau, le Département de l'Eure a fait le choix de contractualiser directement avec les communes situées dans des EPCI extra-départementaux.

Dans le projet de contrat proposé au Conseil Municipal, la bibliothèque médiathèque et la maison de santé ont été retenus par le Département de l'Eure. Néanmoins les projets non retenus dans l'immédiat pourront être éligibles ultérieurement et faire l'objet d'une insertion en cours de contractualisation.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la contractualisation pour la période de 2017 – 2021 concernant la réalisation de la bibliothèque-médiathèque et la réalisation d'une maison de santé au centre-bourg et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce contrat.

Délibération adoptée à l'unanimité

➤ 2 – Intercommunalité

➤ a – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts des Charges « CLETC »

Monsieur le Maire expose le dossier : la Commission Locale d'Evaluation des Transferts des Charges « CLETC » s'est réunie pour étudier les transferts de charges sur les compétences suivantes :

- Transport scolaire mais la Commune n'est pas concernée,
- Eaux pluviales : étude sur les évaluations des coûts par commune mais pas de transfert à l'Agglo du Pays de Dreux car cela serait trop coûteux.
- ZAC : entretien des ZAC à partir de ratio.

	EZY SUR EURE
	Coutumel
Offre Connectée (OC) ou Locale (OL)	OL
PROPRETE DE LA VOIRIE	
Nombre de m ² de voiries et accotements	11644
Ratio unitaire	0,25 €
SOUS-TOTAL	2 911,00 €
ENTRETIEN MAINTENANCE DE LA VOIRIE ET SIGNALISATION	
Nombre de m ² de voiries et accotements	11644
Ratio unitaire	0,34 €
SOUS-TOTAL	3 958,96 €
ENTRETIEN MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC ET CONSOMMATION	
Nombre de points lumineux	43
Ratio unitaire	37,00 €
SOUS-TOTAL	1 591,00 €
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	
Nombre de m ² d'espaces verts	3612
Ratio unitaire	0,70 €
SOUS-TOTAL	2 528,40 €
EVALUATION TOTALE	10 989,36 €
TOTAL	10 989,36 €

« Pour chacune de ces communes, le total indiqué sera déduit de son attribution de compensation à partir de 2018. Cependant, dans un souci de bonne gestion, il est précisé qu'une convention interviendra entre la communauté d'agglomération et chacune des communes concernées afin que celle-ci assure l'entretien tel que défini ci-dessus pour le compte de la communauté d'agglomération. Les conditions à la fois techniques et financières de cet entretien seront définies par ces conventions. Il est par ailleurs prévu une clause de revoyure dans un an pour vérifier la pertinence des sommes retenues au titre de ce transfert de charges. »

Attributions de compensation 2018 par commune

Seules les communes dont l'attribution de compensation est révisée par le présent rapport figurent dans le tableau ci-dessous. Pour les autres, l'attribution de compensation 2018, en l'absence de nouveau transfert ou restitution de compétence ou d'application de clauses de révision, est inchangée par rapport à l'attribution de compensation 2017.

COMMUNE	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017 REVISEE	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018 AVEC REGUL 2017 (1)
ABONDANT	303 844,58	301 788,99	307 294,13	305 238,54
BREZOLLES	-983,20		- 10 748,17	
BU	244 547,20	241 006,30	241 006,30	237 465,40
CHERISY	602 093,98	600 642,82	600 642,82	599 191,66
DREUX	11 648 711,00		11 015 477,80	
EZY-SUR-EURE	522 637,60		511 648,24	
GARNAY	140 076,40		137 989,20	
GERMAINVILLE	33 334,60		21 778,60	
IVRY-LA-BATAILLE	428 507,60	424 667,60	418 907,60	415 067,60
MEZIERES-EN-DROUAIS	158 777,88	157 735,13	157 735,13	156 692,38
ORMOY	21 020,80	19 070,12	19 070,12	17 119,44
SERAZEREUX	-35 614,62	-36 631,84	-36 631,84	-37 649,06
VERNOUILLET	3 187 364,00	3 194 268,00	2 806 789,00	2 813 693,00

(1) Compte tenu du délai de 3 mois dont disposent les communes pour se prononcer sur le rapport de la CLETC, la révision qui aurait dû intervenir en 2017 sera régularisée sur l'attribution de compensation 2018. Cela concerne les communes d'Abondant, Bù, Cherisy, Ivry la Bataille, Mézières en Drouais, Ormoy, Serazereux et Vernouillet. Pour ces communes, le montant de l'attribution de compensation 2018 qui sera versé ou appelé est celui figurant dans la dernière colonne du tableau ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude est en cours pour la partie lotissement et la reprise du déficit du budget ZAC.

b – Fusion des Syndicats de Rivières

Monsieur le Maire expose les faits : le dossier de fusion de 5 syndicats de rivière a déjà été présenté au Conseil Municipal de juin :

- ☞ Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Blaise (SIVB)
- ☞ Syndicat Intercommunal de la Basse Vesgre (SIBV)
- ☞ Syndicat Intercommunal de la Rivière Eure Section 1 (SIRE 1)
- ☞ Syndicat Intercommunal du Cours Moyen de l'Eure (SICME)
- ☞ Syndicat Mixte de la Voise et ses Affluents (SMVA)

Le Conseil Municipal ne s'était pas prononcé et avait demandé un complément d'information.

Cette fusion est la conséquence des lois n°2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles et n°2015-991 du 7 août 2015 (NOTRé) Nouvelle Organisation Territoriale République qui confie à partir du 1^{er} janvier 2018 aux intercommunalités la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Toutefois ce projet de fusion à 5 syndicats a fait l'objet d'un amendement porté par l'Agglo du Pays de Dreux présenté et adopté en Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) de l'Eure le 1^{er} décembre 2017 car le SMVA ne souhaite plus faire partie du nouveau Syndicat.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur le projet de fusion des 4 syndicats suivants :

- ☞ Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Blaise (SIVB)
- ☞ Syndicat Intercommunal de la Basse Vesgre (SIBV)
- ☞ Syndicat Intercommunal de la Rivière Eure Section 1 (SIRE 1)
- ☞ Syndicat Intercommunal du Cours Moyen de l'Eure (SICME)

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 3 – Administration communale

a – Régime Indemnitaire : approbation de l'organigramme

Monsieur le Maire expose le dossier : dans le cadre de l'instauration du nouveau régime indemnitaire applicable à la Fonction Publique, il convient d'approuver officiellement l'organigramme des services communaux.

(Voir document annexe)

Délibération adoptée à l'unanimité.

– Mise en place d'un nouveau Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, et d'Expertise et de l'Engagement Professionnel « RIFSEEP »

Monsieur le Maire expose les faits : la rémunération complémentaire de la Fonction Publique a été profondément remaniée par l'Etat en mai 2014 par la création du « Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, et d'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Ce nouvel outil de rémunération se traduit par la mise en place de :

- L'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE).
- Le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

L'IFSE est la part fixe de la rémunération qui découle du positionnement de chaque agent dans l'organigramme communal.

Le CIA est la part variable du régime indemnitaire et qui peut être versé en fonction des résultats professionnels.

La principale nouveauté introduite par ce régime indemnitaire est la possibilité de moduler à la hausse comme à la baisse la rémunération en fonction des résultats professionnels y compris pour la partie « fixe » et de pouvoir verser des primes non reconductibles et automatiques.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la mise en place du « Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, et d'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Délibération adoptée à l'unanimité.

b – Contrats d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire expose le dossier : en décembre 2016 la Commune a adhéré à un groupement de commande lancé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Eure (CDG27) pour un contrat d'assurance des risques statutaires (absence des agents communaux pour raison de santé etc...).

Suite à cet appel d'offre il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adhérer à ce nouveau contrat.

Les conditions renégociées par le CDG27 permettent de ne pas avoir d'augmentation de la cotisation d'assurance (environ 40 000 €/an).

Délibération adoptée à l'unanimité.

📁 c – Convention entre le représentant de l'Etat et la Commune pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

Monsieur le Maire expose les faits : dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives il convient d'intégrer « ACTES (Aides au Contrôle de légalité dEMatérialiSé) », dispositif de télétransmission mis en œuvre par le ministère de l'intérieur.

Ceci permettra l'envoi en Préfecture de tous les actes réglementaires signés par Monsieur le Maire en optimisant les délais et les coûts d'envois postaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les documents relatifs à la convention ACTES.

Délibération adoptée à l'unanimité.

📁 d – Convention de coordination de la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat

Monsieur le Maire expose le dossier : en 2011 une convention a été signée entre la Commune et le Préfet de l'Eure pour organiser la coopération des services de Police Municipale et de la Gendarmerie. Cette convention est arrivée à son terme et il convient donc de la renouveler.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à renouveler ladite convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

📁 e – Dérogations au repos dominical

Monsieur le Maire expose les faits : la Commune a réceptionné une demande de dérogation au repos dominical formulée par le Conseil National des Professions de l'Automobile pour les dimanches suivants:

- dimanche 21 janvier 2018
- dimanche 18 mars 2018
- dimanche 17 juin 2018
- dimanche 16 septembre 2018
- dimanche 14 octobre 2018

La Commune a également reçu une demande de dérogation au repos dominical formulée auprès du Préfet de l'Eure par les salons de coiffure pour les dimanches 24 et 31 décembre 2017

Il est donc demandé au Conseil Municipal de donner un avis sur ces deux demandes de dérogations au repos dominical.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose le dossier : à la demande de l'Education Nationale il convient de déterminer la nouvelle organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2018. Il est donc proposé officiellement le retour à la semaine de 4 jours à savoir :

Ecole maternelle Ecole élémentaire	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	début de classe	fin de classe								
MATIN horaires de classe	8H30	11H30	8H30	11H30			8H30	11H30	8H30	11H30
Pause méridienne de 11H30 à 13H30										
APRÈS-MIDI horaires de classe	13H30	16H30	13H30	16H30			13H30	16H30	13H30	16H30

Délibération adoptée à l'unanimité

➤ **4 - Questions diverses**

Remerciements : DELOS APEI 78 pour la subvention versée

Organisation du Grand Prix de la Municipalité par l'Anet Vélo Club : un courrier sera envoyé au Président de l'association pour lui expliquer qu'en raison du départ en retraite de Monsieur Dominique LE CORRE, l'Anet Vélo Club devra reprendre les missions organisationnelles assurées antérieurement par ce Policier Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23h00

À Ezy sur Eure, le 15 décembre 2017

Le Maire,
Pierre LEPORTIER



(Handwritten signature in blue ink)